



Projet Éducatif Territorial

Plan mercredi

*Communauté de Communes
Le Tonnerrois en Bourgogne*

Services Enfance-Jeunesse-Scolaire
Ecoles maternelles et élémentaires
Accueils de loisirs du Tonnerrois en Bourgogne

Nom et prénom du correspondant : BORNET Laurent

Fonction : Responsable du service Enfance-jeunesse, scolaire et sport

Adresse : CCLTB - 2 avenue de la gare - 89700 TONNERRE

Téléphone : 03 86 54 86 10

Adresse électronique : direction-enfancejeunesse@ccltb.fr

SOMMAIRE

Préambule

1. Organisation générale

- A. Présentation du territoire / répartition des écoles / effectifs
- B. Répartition des accueils de loisirs
- C. Les moyens humains
- D. Différentes instances dans l'organisation et le suivi du projet
- E. Quelques principes

2. Les axes éducatifs

- A. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant
- B. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs
- C. Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- D. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société
- E. Favoriser une prise de conscience environnementale
- F. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

3. Un fonctionnement adapté aux spécificités des sites

- A. Créneaux des mercredis sur l'ensemble des sites
- B. Rythmes de l'enfant sur l'ensemble des sites (2020 / 2021)

4. Pilotage, suivi et évaluation

- A. Suivi et bilans par site
- B. Instance de pilotage

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la prise de compétence scolaire et ALSH, la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne gère en direct les écoles et les accueils de loisirs du territoire depuis le 1er septembre 2016.

Cette gestion communautaire est un véritable enjeu sur le territoire. Elle a pour objectif d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant, en s'appuyant et en collaborant avec les différents acteurs éducatifs que sont les parents, l'école, les accueils de loisirs, le tissu associatif local...

La collectivité consacre ainsi une part importante de son budget, soit 21 % au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs pour permettre de développer des actions de qualité.

Aussi, il semble indispensable de rédiger un document support présentant les orientations pédagogiques et éducatives de l'intercommunalité. Ces orientations s'inscrivent dans une politique globale d'actions en faveur des jeunes du Tonnerrois en Bourgogne.

Le présent projet éducatif permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation et de maintenir une continuité entre les actions des uns et des autres.

Les temps de loisirs des enfants constituent un espace éducatif complémentaire de la vie familiale et de l'école. C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale. Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse doivent collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant.

Le temps libre doit être réfléchi et conçu comme un véritable temps éducatif, un autre temps d'apprentissage. C'est le temps de l'apprentissage du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir « vivre ensemble ».

La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne considère que dans le cadre de toutes ses activités de loisirs, **chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.** Il est accompagné par les équipes d'animation dans un environnement éducatif qui lui permet d'évoluer vers une position d'adulte conscient de son rôle dans la société et porteur de valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'ouverture aux autres, aux différences et l'acceptation de toutes les règles sociales liées au bien vivre ensemble.

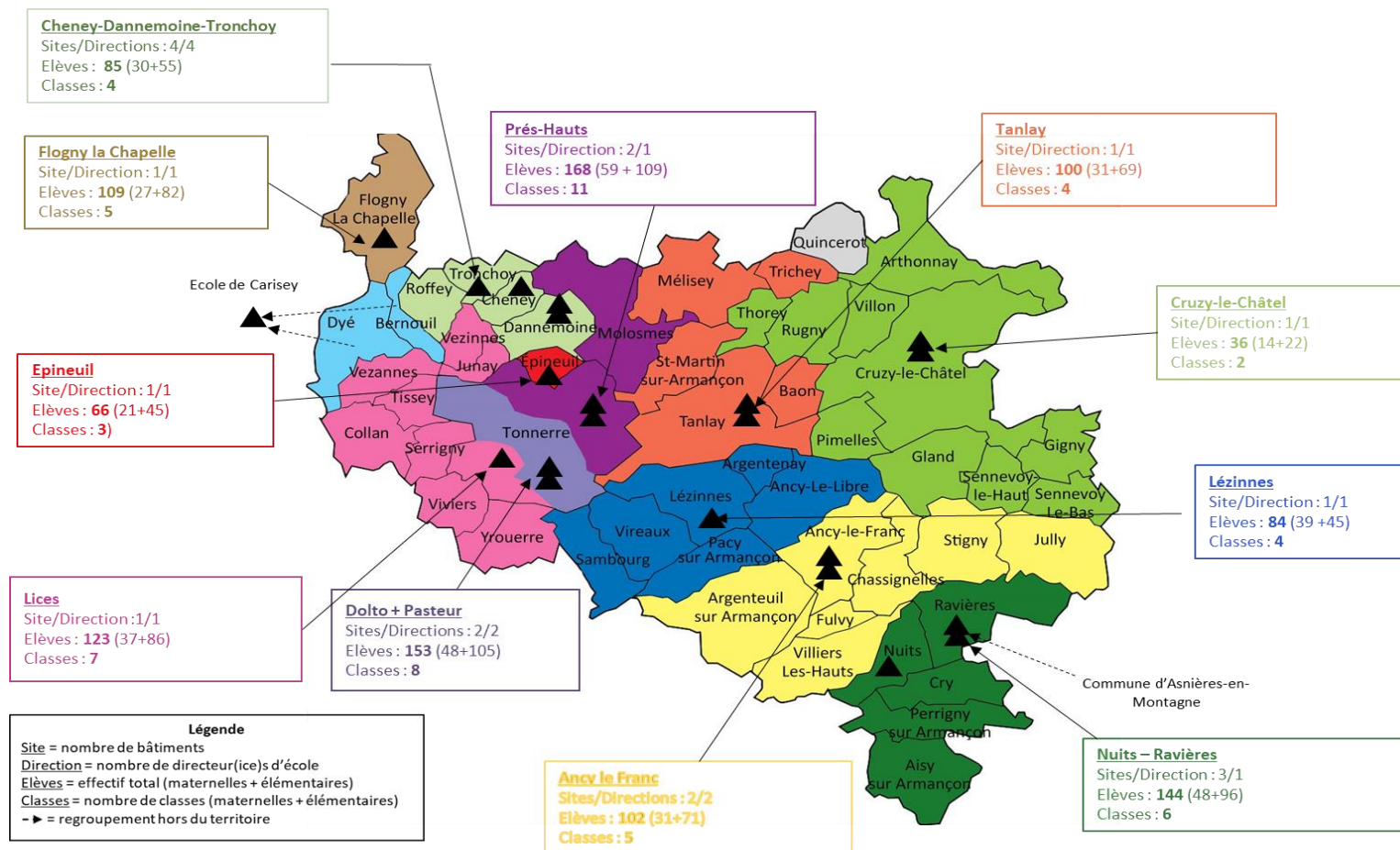
C'est donc un véritable travail de concertation et de coopération qui est mené par la collectivité pour déployer son projet sur l'ensemble des structures du territoire. Si depuis

septembre 2016, chaque site met en œuvre de façon concrète les grands axes du projet éducatif à travers un éventail varié d'activités proposé aux enfants, une réflexion est aujourd'hui menée afin d'harmoniser le fonctionnement des structures (horaires d'accueil des ACM et des écoles notamment) et le niveau de service proposé aux familles.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

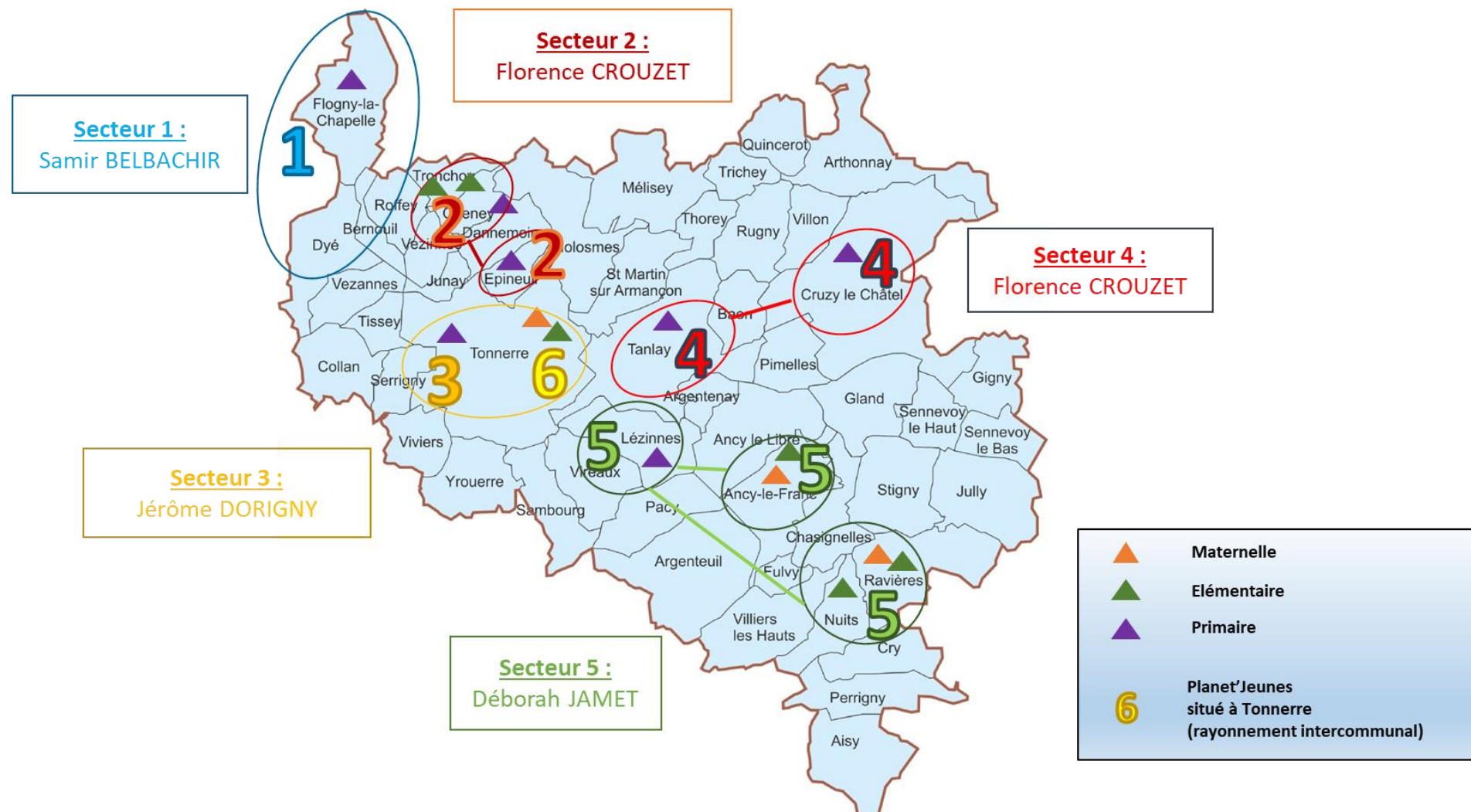
A. Présentation du territoire / répartition des écoles / effectifs

SECTORISATION DES ECOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (EFFECTIFS SEPTEMBRE 2019)



B. Répartition des accueils de loisirs

5 DIRECTEURS ALSH / 4 RÉFÉRENTS ADMINISTRATIFS DE SECTEUR (DONT 3 MULTI-SITES)
1 DIRECTEUR ALSH (PLANET'JEUNES)



C. Les moyens humains

La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne recrute des animateurs qualifiés, en cours de formation ou non qualifiés, suivant les besoins, les candidatures reçues et les seuils d'encadrement fixés par la DDCSPP.

Ces animateurs assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes et sont attentifs à leur bien-être. L'animateur est un repère et un référent, il est bienveillant avec chacun.

Les adultes accompagnent l'enfant dans sa construction et lui fournissent une référence. La formation des animateurs est donc prépondérante et constitue une priorité pour la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne. Chaque directeur prend ainsi le temps d'accompagner ses animateurs dans une démarche de formation constructive.

Des temps de formation communs à l'ensemble des animateurs, sur des thématiques liées à l'animation pourront être organisés par le Service jeunesse de l'intercommunalité. La richesse, le professionnalisme et la complémentarité des équipes dans leurs domaines d'intervention participe à la formation de chacun. De plus, la Communauté de Communes participe à la formation d'animateur (d'après certains critères) en finançant un nombre de formations BAFA et/ou BAFD chaque année.

Enfin l'intercommunalité mène une étude sur le financement des formations en alternance pour des animateurs qui souhaitent se professionnaliser en passant le Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur (BAPAAT) ou le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) ; De tels soutiens concerneraient les animateurs les plus assidus et les plus motivés, en fonction de leurs perspectives d'ancrage territorial.



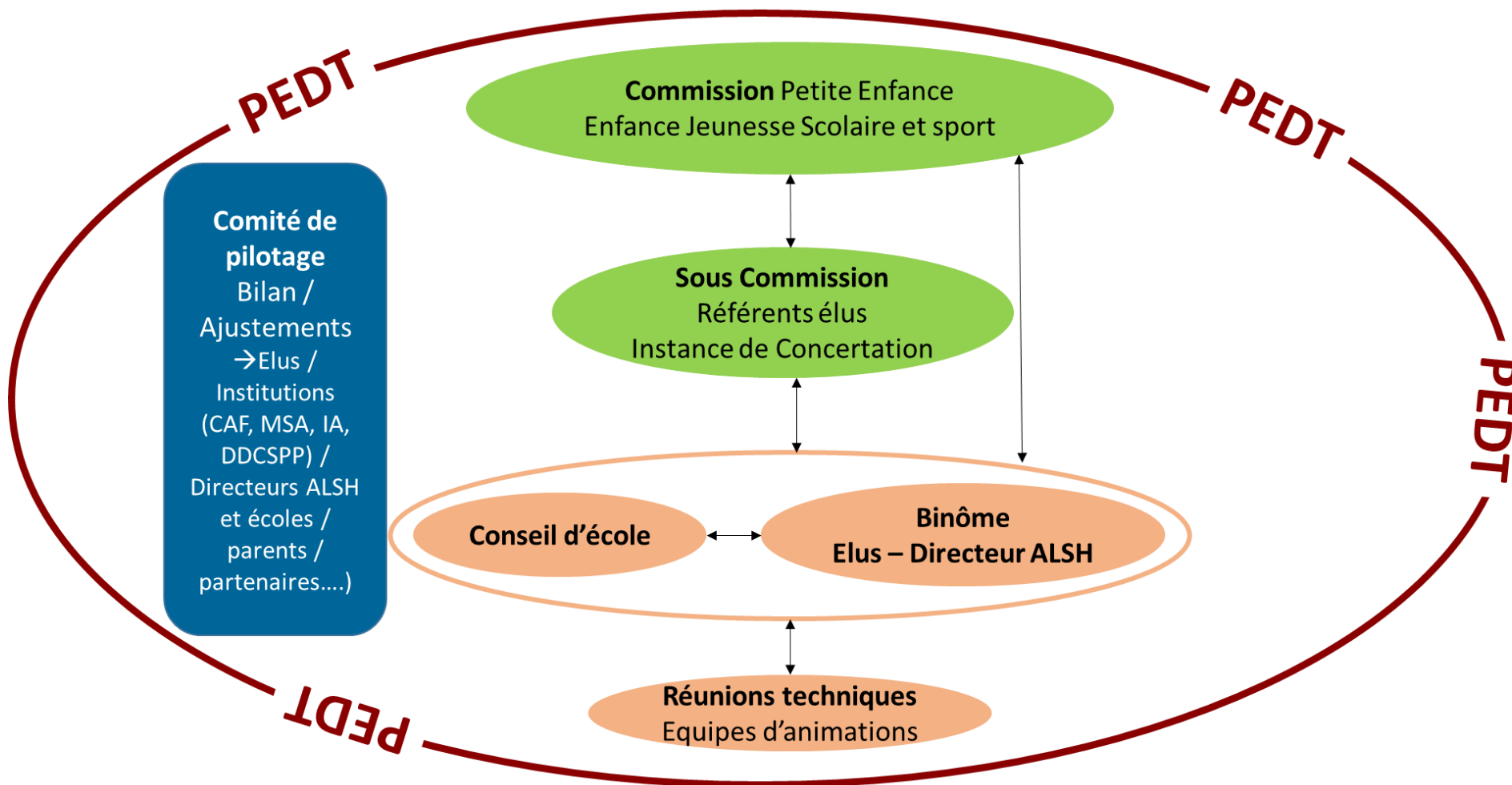
Coordonnées des directeurs ALSH / référents administratifs de secteur

ALSH	Directeur	adresse	mail	Téléphone
Les Fripouilles Flogny	Samir BELBACHIR	Ecole Primaire 89360 FLOGNY	lesfripouilles@ccltb.fr	07/85/68/92/16
Les P'tits Loups Epineuil / Dannemoine	Florence CROUZET	Mairie d'Epineuil 89700 EPINEUIL	lesptitsloups@ccltb.fr	03/86/54/81/92
Secteur enfance Tonnerre	Jérôme DORIGNY	Les Prés Hauts 89700 TONNERRE	leclairdesloisirs@ccltb.fr	03/86/55/04/07 06/47/43/65/94
Planet'Jeunes du Tonnerrois	Benoit BROUSSEAU	Les Prés Hauts 89700 TONNERRE	planetjeunes@ccltb.fr	03/86/55/04/07 06/48/86/92/41
Tom Pouce et compagnie Commissey / Tanlay Cruzy-Le-Châtel	Florence CROUZET	Place de la mairie 89430 COMMISSEY	tompouceetcompagnie@ccltb.fr	03/86/75/86/91 07/87/01/94/83
Les Loustics Lézennes / Ancy le Franc / Ravières Nuits	Déborah JAMET	La Gravière du Moulin 89160 LEZINNES 2 Grande Rue 89160 ANCY-LE-FRANC Route de Châtillon 89390 RAVIERES	lesloustics@ccltb.fr	06/20/22/18/99

Coordonnées des référents élus par secteur

SECTEUR	NOM	Prénom	Mail	Téléphone
Flogny-la-Chapelle	BOUVET	Jean-Paul	bouvet.jean-paul@wanadoo.fr	06.47.94.50.85
	BREUILLÉ	Hélène	guy.dye@ozone.net	
	MANSANTI	Franck	franck.mansanti@orange.fr	06.48.93.44.30
	PICARD	Bruno	bruno.picard7@wanadoo.fr	06.83.42.20.79
Épineuil - Dannemoine	MENTREL	Dominique	dominique.mentrel@neuf.fr	06.80.38.18.84
	SAVIE EUSTACHE	Françoise	lsavieeustache@orange.fr	03.86.55.31.57 07.88.37.18.92
Tonnerre	AGUILAR	Dominique	d.aguilar@mairie-tonnerre.fr	06.57.07.33.32
	GIBIER	Pierrette	pierrettegibier@hotmail.fr	06.81.56.96.51
	TOULON	Sylviane	sylviane.toulon@wanadoo.fr	03.86.54.41.98
Tanlay	PICOCHÉ	Elisabeth	e.picoche@orange.fr	06.29.53.40.22
Cruzy-Le-Châtel	COQUILLE	Régis	regis.coquille@orange.fr	03.86.75.21.24
	ROUSSEAU	Josiane	jo.rousseau@orange.fr	06.19.40.92.04
Lézennes	GALAUD	Jean-Claude	mairie.lezennes@orange.fr	03,86,75,67,40 06,12,91,08,44
	PARIS	Stéphane	parissteph@wanadoo.fr	03.86.75.67.20 06.19.58.54.56
Ancy-le-Franc	DELAGNEAU	Emmanuel	portable@emmanueldelagneau.fr	06.20.50.70.54
Nuits Ravières	GONON	Jean-Louis	jl.gonon@orange.fr	03.86.55.77.62 06.73.93.57.12
	LETIENNE	Bruno	bruno.mairie.ravieres@gmail.com	06.25.74.61.73

D. Différentes instances dans l'organisation et le suivi du projet



Afin de développer un réel travail de proximité sur chacun des sites, la mise en place de binômes (référents élus et directeurs ALSH), permet un meilleur suivi dans les projets. Ce fonctionnement territorialisé est indispensable dans la concertation avec les enseignants et les familles, notamment lors des conseils d'écoles.

> Effets attendus :

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets (école / ALSH / partenaires).
- Assurer l'articulation des interventions : organisation des activités, lieux, missions des intervenants.

E. Quelques principes

La réforme des rythmes scolaires permet depuis le 1^{er} septembre 2017, aux communes et EPCI auxquels la compétence scolaire a été transférée, de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.

Cette réforme est accompagnée d'une redéfinition des accueils de loisirs (ALSH) périscolaires et extrascolaires à la charge de la collectivité compétente opérée par décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 du ministère de l'Education nationale.

Ainsi, à compter du 3 septembre 2018, les ALSH du Tonnerrois en Bourgogne fonctionnent le mercredi sans école sur du temps périscolaire. Il s'agit donc pour les équipes d'animations en lien avec les différents partenaires locaux, de mettre en place des projets diversifiés et riches contribuant à l'épanouissement des enfants :

- > Respecter les rythmes et les besoins des enfants en proposant une organisation cohérente, qui tienne compte des spécificités de chaque site,
- > Veiller à la mise en place d'un dispositif sécurisé et concerté,
- > Organiser des activités sportives, culturelles ou artistiques qui peuvent impliquer un déplacement vers un lieu adapté,
- > Mettre en place des actions éducatives ouvertes à tous,
- > Garantir la complémentarité avec l'école, en articulant le projet d'école avec le PEDT,

2. LES AXES ÉDUCATIFS

Les six axes éducatifs que souhaite porter la collectivité à travers les structures d'accueil ont pour enjeu le développement d'une approche globale du temps de l'enfant. Sans priorité technique ou calendaire, tous sont liés et doivent être développés durant l'année.

L'ensemble des objectifs éducatifs se décline dans les structures ALSH à travers les projets pédagogiques, selon les possibilités et contraintes de terrain. Les programmes d'activités respectent les normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.

A. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

- Mettre l'enfant dans une situation de volontariat quant à sa participation aux activités.
L'enfant doit participer avec intérêt aux activités proposées. Bien sûr, selon le type d'activités, le niveau d'implication des enfants peut différer. Ces temps doivent lui donner l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.
- Placer l'enfant ou le jeune en situation de confiance vis-à-vis de lui-même, de ses camarades ou des adultes qui l'entourent. Créer un cadre affectif sécurisant pour chacun.
- Positionner l'enfant en situation de réussite.
- Encourager et valoriser les actions de chaque enfant ou chaque jeune (le valoriser à ses propres yeux, aux yeux de ses camarades et de ses parents).
- Axer la plupart des activités autour du jeu.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement, le rêve, l'imaginaire.
- Rendre l'enfant acteur de sa vie personnelle et du développement de sa personnalité.

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, qu'ils soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. Les activités en accueil de loisirs en tiennent compte.¹

¹ Tous les textes en italique sur fond bleu sont des pistes de réflexion pour la mise en œuvre des axes éducatifs précités.

B. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs

- Développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur de chaque enfant en tenant compte de sa maturité et de ses capacités.
- Favoriser l'expérimentation, la recherche, les essais... Par ses expérimentations et les enseignements qu'il en tire, l'enfant apprend et grandit. Le tâtonnement est un moyen privilégié pour l'enfant de s'approprier le monde avec une certaine mais nécessaire insouciance : le droit à l'erreur ou le tâtonnement sont inhérents à l'expérience.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés. Il est important que l'enfant confronte ses opinions, puisse participer à des choix et être source de propositions. Il faut faire en sorte que les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs loisirs et de leur avenir en les accompagnants dans leurs prises de position et décisions. Par exemple, on essaiera d'amener chacun à s'impliquer et à s'approprier les projets, à favoriser l'adéquation entre ses projets et ses aspirations et sur sa volonté à s'engager.
- Prendre des responsabilités et des initiatives doit être vécu comme une réussite, même si le projet n'a pas pu aboutir. Cela reste une situation porteuse d'enseignement, car le parcours est tout aussi riche d'apprentissages que l'objectif.

Mettre en place des activités favorisant l'autonomie des enfants (activités motrices, développement des différents sens, éducation au goût...).
Aider l'enfant à se repérer dans son environnement matériel, social...
Adopter une écoute active des enfants.
Travailler en mode projet

C. Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques

- Proposer des activités variées (sans attendre obligatoirement de résultat) :
 - expression corporelle et manuelle
 - activités scientifiques et techniques
 - ateliers lecture et écriture
 - théâtre, chants, musique
 - jeux collectifs
 - activités sportives
 - sorties culturelles et récréatives
- Faire découvrir aux enfants leur environnement urbain, artistique, culturel, patrimonial ou historique.
- Inciter à la créativité et au développement individuel par l'expression. Permettre à l'enfant de développer ses talents.
- Placer l'enfant en situation de découverte.

- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies.
- Faire découvrir aux enfants le travail collectif (en leur offrant une méthodologie particulière pour arriver à mener à bien leurs idées).
- Aider à la réussite scolaire et personnelle en offrant, entre autres, un accompagnement ou une aide méthodologique et des outils de réflexion.

*Mise en place de partenariats (avec la médiathèque municipale, le service des sports,...)
Mise en place de temps où chaque enfant pourra se poser et se reposer et peut-être « ne rien faire ».*

D. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société

- Promouvoir l'esprit de citoyenneté.
- Imposer le respect entre tous. Lutter contre les gestes et comportements désagréables et contre les incivilités.
- Définir avec les enfants leurs droits et leurs devoirs, fixer des limites claires.
- Favoriser la curiosité et la tolérance.
- Apprendre aux enfants les règles de fonctionnement de la société, les sensibiliser aux sanctions légales.
- Ouvrir l'esprit de chacun à la différence.
- Encourager les liens intergénérationnels, les passerelles et la transversalité entre les tranches d'âge et promouvoir le lien social.
- Permettre à l'enfant de découvrir son environnement local et d'y être co-acteur (participation aux manifestations locales...).
- Favoriser les partenariats avec d'autres organismes ou associations.

*Mise en place avec les enfants de règles de vie dans les ALSH.
Organisation de jeux coopératifs et solidaires dans les ALSH.
Apprentissage de la citoyenneté dans le cadre ...
Mise en place d'actions de solidarité...
Rejet de toutes formes d'exclusions sociales, culturelles ou économiques.*

E. Favoriser une prise de conscience environnementale (en partenariat avec le service Développement durable de la CCLTB)

- Promouvoir la découverte de l'environnement naturel.
- Promouvoir le respect de l'environnement en incitant les jeunes à devenir éco-citoyens.
- Eduquer au développement durable.
- Développer la sensibilisation et l'éducation aux modes de déplacement non polluants.

*Education des enfants au tri sélectif en installant des poubelles de tri dans les ALSH ainsi que des bacs à papier brouillon.
Accompagnement à pied sur certaines activités associatives ou communales.*

F. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

- Agir dans le cadre d'une co-éducation, c'est permettre aux parents qui le souhaitent de participer aux réflexions et aux actions mises en place dans les différents lieux de loisirs. Pour cela il est important de communiquer avec les familles et les enseignants.
- Créer des relations constructives avec les familles basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité.
- Se rendre disponibles et réactifs auprès des parents.
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants, les responsables associatifs.
- Être à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution ou d'orientation vers le service ou l'intervenant compétent.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et les équipes d'animation.
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention.

*Programmation de réunions d'information dans les ALSH.
Mise en place d'une communication sous forme de programme ou de feuille d'information à destination des parents.
Organisation de réunions débats autour de thèmes liés à l'éducation.
Solliciter les parents pour participer à certaines actions ou projets.*

Selon la programmation et le type d'activités proposées, il est prévu d'accueillir dans les structures ALSH, les enfants présentant un handicap léger.

Les parents pourront prendre contact avec la direction de chaque accueil de loisirs pour évaluer la possibilité d'intégration de l'enfant au sein de la structure. Chaque cas sera étudié avec bienveillance pour permettre, dans la mesure du possible, l'accueil de ces enfants.

Les animateurs sont informés au cas par cas et sensibilisés sur les moyens et techniques d'accompagnement liés à chaque situation.

3. UN FONCTIONNEMENT ADAPTÉ À LA SPÉCIFICITÉ DES SITES

Lors de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, les communes concernées ont construit leur projet avec leur équipe pédagogique en tenant compte des possibilités et des contraintes de leur secteur (personnels, infrastructures, transports, partenariats...).

Depuis la prise de compétence scolaire et accueils de loisirs dans son ensemble le 1^{er} septembre 2016, la gestion directe des structures a permis à l'intercommunalité de construire progressivement un projet cohérent sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des structures ALSH ont été déclarées auprès de la DDCSPP, avec comme priorité, la stabilité et la professionnalisation des équipes d'encadrement.

En s'appuyant sur l'organisation territorialisée, les élus ont souhaité privilégier une démarche participative et consultative dans les conseils d'écoles et lors de réunions intitulées « instance de concertation ».

Suite à un sondage diffusé fin 2017 sur les rythmes scolaires, l'ensemble des écoles du Tonnerrois en Bourgogne sont repassées à la semaine à 4 jours dès septembre 2018 (taux de participation 81 %).

Y étaient favorables :

- 80 % des familles
- 79 % des enseignants
- 62 % des agents (ATSEM et animateurs)

A. Créneaux des mercredis sur l'ensemble des sites :

SITES	2017/2018	2018/2019
Flogny	12h00 / 18h45	7h30 / 17h30
Epineuil	12h00 / 19h00	7h30 / 17h30
Tanlay St Vinnemer	12h00 / 19h00	7h30 / 18h30
Tonnerre Près Hauts	11h30 / 17h30	7h30 / 17h30
Tonnerre Dolto	11h45 / 17h30	
Tonnerre Pasteur	11h55 / 17h30	
Tonnerre Lices	11h30 / 17h30	
Ancy-Le-Franc	-	8h00 / 12h00



B. Rythmes de l'enfant sur l'ensemble des sites (2020 / 2021) :

**FLOGNY-LA-CHAPELLE**

89360 - 18 Rue des Groseillers

2020/2021



	7H30	8H30	12H	14H	16H30	18H30
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MERCREDI	Accueil du Mercredi					17H30
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	



TRONCHOY
89700 - Grande Rue
2020/2021



	7H30	8H20	11H50	13H45	16h15	18H00
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MERCREDI						
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	



CHENEY
89700 - 26 Route de Paris à Genève
2021/2021



	7H30	8H30	12H	13H50	16h20	18H00
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MERCREDI						
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	



DANNEMOINE
« Maternelle TPS, PS et MS »
 89700 – 35 Rue Bailly
2020/2021



	7H30	8H35	12H05	14H00	16H30	18H00
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H55	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H55	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MERCREDI						
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H55	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H55	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	



DANNEMOINE
« Grande Section et CP »
 89700 – Avenue du Château
2020/2021



	7H30	8H40	12H10	13H55	16H25	18H00
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MERCREDI						
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 1H45	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	



EPINEUIL
89700 – 2 Rue de l'Abbé Gautier
2020/2021



	7H30	8H30	12H	14H00	16h30	18H30
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
MERCREDI	Accueil du Mercredi					
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H30	Restauration 2H	Enseignement 2H30	Périscolaire soir	



TONNERRE – LES PRES HAUTS

2020/2021

Ecole maternelle ANDRE MAIRE

33, Rue Emile Bernard



	7H30	8H30	12H00	13H30	16H00	18H30
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE	
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE	
MERCREDI	Accueil du Mercredi BÂTIMENT DOLTO					17H30
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE	
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE	

Ecole élémentaire Emile Bernard

Rue Clermont-Tonnerre

	7H30	8H30	12H00	13H30	14H30	16H00	18H30
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE		
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE		
MERCREDI	Accueil du Mercredi BÂTIMENT DOLTO					17H30	
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE		
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ALSH TONNERRE		



TONNERRE – DOLTO ET PASTEUR

2020/2021

Ecole maternelle Françoise Dolto

1, Bis Rue Claude Aillot



	7H30	8H40	11H45	13H20	16H15	18H30
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H05	Restauration 1H35	Enseignement 2H55	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H05	Restauration 1H35	Enseignement 2H55	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MERCREDI	Accueil du Mercredi BÂTIMENT DOLTO					17H30
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H05	Restauration 1H35	Enseignement 2H55	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H05	Restauration 1H35	Enseignement 2H55	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	

Ecole élémentaire Louis Pasteur

7 Rue Saint-Michel

	7H30	8H30	12H	13H30	16H00	18H30
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MERCREDI	Accueil du Mercredi BÂTIMENT DOLTO					17H30
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H30	Restauration 1H30	Enseignement 2H30	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	



TONNERRE – Ecole des Lices

89700 – 45, Rue des Lices

2020/2021



Ecole maternelle

	7H30	8H45	12H10	13H40	16H15	18H30
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MERCREDI	Accueil du Mercredi BÂTIMENT DOLTO					17H30
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	

Ecole élémentaire

	7H30	8H45	12H10	13H40	16H15	18H30
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1h30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
MERCREDI	Accueil du Mercredi BÂTIMENT DOLTO					
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN ECOLE DOLTO	Enseignement 3H25	Restauration 1H30	Enseignement 2H35	PERISCOLAIRE SOIR ECOLE DOLTO	



TANLAY
 Ecole primaire – Tanlay
 Place du Général de Gaulle
 2020/2021



	7H20	8H40	12H	13H50	16H30	19H
LUNDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H20	Restauration 1H50	Enseignement 2H40		Périscolaire soir
MARDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H20	Restauration 1H50	Enseignement 2H40		Périscolaire soir
MERCREDI	Accueil du Mercredi					
JEUDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H20	Restauration 1H50	Enseignement 2H40		Périscolaire soir
VENDREDI	Périscolaire matin	Enseignement 3H20	Restauration 1H50	Enseignement 2H40		Périscolaire soir



CRUZY-LE-CHATEL
89740 – 2, Rue de l'Hôtel de Ville
2020/2021



	9H00	12H	13H30	16h30
LUNDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H30	Enseignement 3H00	
MARDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H30	Enseignement 3H00	
MERCREDI				
JEUDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H30	Enseignement 3H00	
VENDREDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H30	Enseignement 3H00	



LEZINNES
89160 – 4 Place de la Mairie
2020/2021



	8H30	11H45	13H30	16H15
LUNDI	Enseignement 3H15	Restauration 1H45	Enseignement 2H45	
MARDI	Enseignement 3H15	Restauration 1H45	Enseignement 2H45	
MERCREDI				
JEUDI	Enseignement 3H15	Restauration 1H45	Enseignement 2H45	
VENDREDI	Enseignement 3H15	Restauration 1H45	Enseignement 2H45	



ANCY LE FRANC

École maternelle

89160 – 1 Grande Rue

École élémentaire

89160 – 2 Grande Rue



	7H30	8H40	12H	14H	16h40	18h10
LUNDI	PERISCOLAIRE MATIN	Enseignement 3H20	Restauration 2H	Enseignement 2H40	PERISCOLAIRE SOIR	
MARDI	PERISCOLAIRE MATIN	Enseignement 3H20	Restauration 2H	Enseignement 2H40	PERISCOLAIRE SOIR	
JEUDI	PERISCOLAIRE MATIN	Enseignement 3H20	Restauration 2H	Enseignement 2H40	PERISCOLAIRE SOIR	
VENDREDI	PERISCOLAIRE MATIN	Enseignement 3H20	Restauration 2H	Enseignement 2H40	PERISCOLAIRE SOIR	



RAVIERES
NUITS SUR ARMANCON
2020/2021



Ecole maternelle LES TILLEULS – Ravières
 89390 – 3 Rue Normier Simon

	8H45	11H45	13H35	16h35
LUNDI et MARDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H50	Enseignement 3H00	
MERCREDI				
JEUDI et VENDREDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H50	Enseignement 3H00	

Ecole élémentaire – Nuits-sur-Armançon
 3, Rue des Ecoles

	8H55	11H55	13H30	16h30
LUNDI et MARDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H35	Enseignement 3H00	
MERCREDI				
JEUDI et VENDREDI	Enseignement 3H00	Restauration 1H35	Enseignement 3H00	

Ecole élémentaire LES MARRONNIERS – Ravières
 89390 – 2, Avenue Jules Lombard

	8H50	11H45	13H40	16h45
LUNDI et MARDI	Enseignement 2H55	Restauration 1H55	Enseignement 3H05	
MERCREDI				
JEUDI et VENDREDI	Enseignement 2H55	Restauration 1H55	Enseignement 3H05	

4. PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

A. Suivi et bilans par site

Il est indispensable que chaque structure établisse des bilans écrits réguliers de ses activités et projets afin d'en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus. Pour cela, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont fixés.

Des **bilans et des évaluations** ont lieu en cours et en fin d'année scolaire.

Des réunions d'équipes sont prévues pour juger de la pertinence de l'action et des possibilités d'amélioration. Ces rencontres permettent aussi de créer une cohérence interne et de mettre en place des projets transversaux. L'évaluation des projets permet à l'ensemble des équipes de réagir en fonction des retours sur les actions mises en place et d'adapter ses actions futures, toujours en lien avec le présent projet éducatif.

B. Instance de pilotage

Un **comité de pilotage** élargi à la communauté éducative sera organisé chaque année.

Le service Enfance-Jeunesse-Scolaire présentera un rapport d'activités permettant de mesurer l'ensemble des actions menées sur les différents sites. L'objectif est de faire le point sur le déroulement et les différentes étapes du projet global, et par conséquent de procéder aux ajustements en lien étroit avec les objectifs du projet éducatif et les actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Cette instance de pilotage est composée :

- des élus
- des institutions (CAF / Education Nationale / DDCSPP / MSA / CD)
- des personnels (enseignants, directeurs et animateurs d'ALSH)
- des intervenants extérieurs (prestataires, bénévoles.....)
- des partenaires associatifs.....
- des parents d'élèves
-

Les familles constituent les principaux partenaires du projet éducatif. Dans un premier temps, on recherche à les informer, par les moyens à disposition, des actions qui sont menées dans les différentes structures. Mais il est aussi très important de recevoir leurs avis sur les projets mis en œuvre.

Les partenaires institutionnels sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et des projets.

Des partenariats existent déjà avec les acteurs locaux du territoire comme de nombreuses associations aux champs d'actions variés, qui jouent un rôle important dans la qualité du service et son fonctionnement. D'autres sont à renforcer et à développer (exemple : le service développement durable de la Communauté de Communes).

L'évaluation est un processus dynamique, au sein duquel chacun devra s'inscrire et pouvoir s'exprimer librement, malgré un caractère relativement nouveau au regard des pratiques antérieures.

CONCLUSION

La réussite du projet éducatif repose sur un travail d'équipe réalisé dans le respect mutuel, l'échange et l'action commune. Il s'appuie sur le travail des personnels de l'ensemble des accueils de loisirs, le partenariat avec l'école et le dialogue avec les familles.

Le Service Enfance-Jeunesse-Scolaire est un relais de la politique éducative, d'animation et de loisirs, décidée par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

La Présidente de la Communauté de
Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne"

Anne JERUSALEM

